

	District de Football des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	<b>COMMISSION DES COMPÉTITIONS FÉMININES</b>  <b><i>Réunion du Mercredi 14 octobre 2020</i></b>
	<b>PROCÈS VERBAL</b>	

**Présents :** LATRUBESSE Hervé, Katia LANGUET, HOURCAILLAOU Marie-Aude

**Absents :**

Contact : [c.feminine64pa@gmail.com](mailto:c.feminine64pa@gmail.com)

## FEUILLES DE MATCH

27 matchs ont été joués. La FMI (obligatoire) a été utilisée sur 16 rencontres. Une feuille papier sur 7 matchs et nous n'avons aucune nouvelle de 4 matchs (lundi 10h).

**La FMI fonctionne parfaitement pour les matchs secs et pour les triangulaires.** Nous conseillons l'utilisation de 2 (ou idéal, 3) tablettes pour gagner du temps dans la gestion de l'avant match.

Les feuilles papiers ont été utilisées car les responsable d'équipe ne connaissaient pas les code d'accès de leur club. Nous remercions les clubs de faire le nécessaire pour éviter les amendes que nous mettrons en place prochainement après validation du comité directeur.



Toutes les feuilles de matchs papier ont été contrôlées et des irrégularité ont été constatées.

Nous rappelons par exemple que le nombre minimal pour jouer une rencontre de foot à 8 est 7 joueuses.

Les clubs concernés ont été contactés.

## REPORT DE MATCHS

La JA DAX a eu la douleur de perdre un joueur senior, décédé à l'entraînement vendredi soir.

En accord avec les clubs U13F de LABENNE et BISCARROSSE, la triangulaire qui devait se dérouler ce samedi 10 octobre à BISCARROSSE est reporté à une date ultérieure.

La commission laisse libre choix aux clubs de trouver une date pour le report de cette triangulaire.

Nous adressons au club de la JA DAX et à l'ensemble du Football Landais, nos sincères condoléances.

Report exceptionnel du plateau U13F poule B à Cambo (avec Arin Luzien et Ustaritz) du 10/10/2020 au 17/10/2020 à 14h30.

## FORFAITS

- **U13** : 1er forfait pour LUY DU BEARN
- **U17** : 1er forfait pour BLEUETTES de PAU (2) et HAUT BÉARN (2)

## DIVERS

Particularité, il est impossible techniquement à ce jour d'intégrer sur une composition FMI, une joueuse "U18 sous-classée médicale" en catégorie U17. La commission s'est rapprochée du service informatique de la LFNA. La FFF sera questionné concernant ce problème. En attendant la solution, les clubs rencontrant le club de Baigts-Bérenx en poule B U17F vont être informés de la situation afin de permettre à la joueuse de participer aux matchs comme la dérogation l'y autorise. Une solution



intermédiaire sera proposée pour que la joueuse puisse apparaître sur la FMI et être couverte par les assurances .

**COVID 19** : toute communication de cas positifs et cas contact doit être prioritairement adressée à

[SECRETAIRE-GENERAL@FOOTPYR64.FFF.FR](mailto:SECRETAIRE-GENERAL@FOOTPYR64.FFF.FR)  
[DIRECTION@FOOTPYR64.FFF.FR](mailto:DIRECTION@FOOTPYR64.FFF.FR)

et

avec copie à la commission

*Les décisions de la Commission Compétitions féminine sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours, dans les conditions prévues à l'article 3.4 de l'annexe 2 des règlements généraux.*

## LA COMMISSION COMPÉTITIONS FÉMININES DES P-A

